



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 06 JUIL. 2026**

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 40	Date convocation : 30/06/2026
Pouvoirs de vote : 3	Date d'affichage : 30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Razimet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°108-2026 – Administration générale / Gouvernance
Modifications statutaires
 Annexe 2 : statuts de la Communauté de Communes

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en 10 JUIL. 2026
 Préfecture : 10 JUIL. 2026
 Publication :

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	MELON Christophe	X					
	ROSSET Lise			X	Pouvoir à BEUTON Michèle		
	NEBLE Henri	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	BOUCHERES Jeanne	X					
	MOSCHION Nicole	X					
	LAFON Alain	X					
	TOULMONDE Martine	X			Arrivée à 17h50-Délibération 109-2026		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian			X	Pouvoir à TEULLET Daniel		
BAZENS	BICHET Didier	X					
BOURRAN	MONETTA Alain	X					
CLERMONT-DESSOUS	ORLIAC Dominique	X					
	MILHOUET Sylvain	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	SERENA Michel	X					
	DE LONGHI Isabelle	X					
	SARTORI Jean-Michel	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON George	X					
GRANGES/LOT	MILLIOT Jean-Luc		X		Suppléé par CALLEJA-BOUYSSONIE Sophie		
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LLORCA Jean-Marc	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

AR Prefecture

047-200068922-20260706-108_2026-DE
Reçu le 10/07/2026

MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline			X	Pouvoir à ARMAND José		
NICOLE	COLLADO François	X					
PORT SAINTE MARIE	LARROY Jacques	X					
	GENTILLET Jean-Pierre	X					
	ARCAS Elisabeth	X					
	DUMAIS Jacques	X					
	LE GUERN Sylvie					X	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X					
	PECOURNEAU Christian	X					
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X					
RAZIMET	TEULLET Daniel	X					
SAINT-LAURENT	RINALDI Laurent	X					
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X					
SAINT-LEON	TRICQUET Vincent	X			Arrivée à 18h30-Délibération 123-2026		
SAINT-PIERRE de BUZET	THOUEILLE Josiane	X					
SAINT-SALVY	COUZARD Pascal	X					
SAINT-SARDOS	MÉROT Marie-Thérèse	X					
SEMBAS	BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE Christophe	X					
Soit, pour cette séance :		42	3			1	0

A été nommé Secrétaire de séance : Isabelle DE LONGHI

Délibération n°108-2026 – Administration générale / Gouvernance
Modifications statutaires
Annexe 2 : statuts de la Communauté de Communes

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en 10 JUL. 2026
Préfecture :
Publication : 10 JUL. 2026

Exposé des motifs :

Le Président informe l'Assemblée Délibérante qu'une modification statutaire est rendue nécessaire afin d'intégrer la nouvelle répartition des sièges, ainsi que des modifications réglementaires.



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2025-10-14-00005 en date du 14 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas modifiés ci-annexés,

Considérant que, suite à la nouvelle répartition des sièges et des évolutions réglementaires, il est nécessaire de procéder à des modifications statutaires,

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

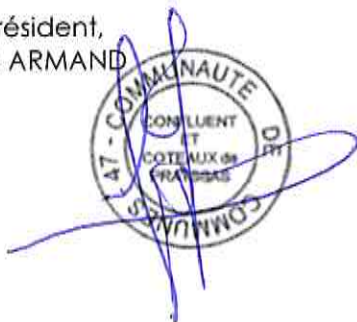
43 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. Approuve la modification des statuts ci-annexés,

2. **Autorise** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du C.G.C.T.,
3. **Dit que** l'annexe aux statuts portant définition de l'intérêt communautaire rectifiée selon les dispositions ci-avant exposées sera adoptée en suivant.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José ARMAND



La secrétaire de séance,
Isabelle DE LONGHI

